

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 30 MARS 2024

Ouverture de séance à 11h00.

1 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE :

Monsieur Pascal LOBJOIS est désigné secrétaire de séance.

2 - APPEL DES CONSEILLERS :

Présents : BLANCHET Michel, BOITREL Bernadette, BOULANGER Cécile, LEFRERE Lionel, LOBJOIS Pascal, ZELLNER Claude.

Absents excusés : DEPEAUX JAMET Isabelle donne procuration à BLANCHET Michel, FARGUETTE Virginia donne procuration à LOBJOIS Pascal, LORGUE FAVREAU Delphine donne procuration à LEFRERE Lionel, MADRID Philippe donne procuration à ZELLNER Claude.

Le quorum étant atteint, la séance peut se tenir valablement.

3 - APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DÉCEMBRE 2023 ET DU 1^{ER} FÉVRIER 2024 :

Le procès-verbal du 23 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du 1^{er} février 2024 est approuvé à l'unanimité.

4 - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte de gestion 2023 établi par le comptable.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le compte de gestion 2023.

5 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2023 conforme au compte de gestion, qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	: 465 019,51 €
Recettes	: 449 823,88 €

Résultat de l'exercice	: - 15 195,63 €
Excédent reporté	: 177 062,22 €

Excédent de clôture : 161 866,59 €

Les dépenses de fonctionnement ont été impactées par les réparations importantes du tracteur et de la tondeuse, de la rénovation des bâtiments communaux et du logement de la rue du couvent.

INVESTISSEMENT

Dépenses	: 522 584,81 €
Recettes	: 46 685,75 €
Résultat de l'exercice	: - 475 899,06 €

Excédent reporté	: 481 944,01 €
Restes à réaliser	: 49 338,77 €

Besoin de financement : - 43 293,82 €

Où cet exposé et hors de la présence de Monsieur le Maire, après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif du budget communal 2023.

6 - AFFECTATION DES RÉSULTATS :

Considérant les résultats du compte administratif 2023 POSITIF, le Conseil Municipal décide de reporter le résultat cumulé d'un montant de 161 866,59 € en recettes de fonctionnement (FR 002) et 6 044,95 € en recettes d'investissement.

7 - QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 12h00.